ARRETE N° DFPA 25-15 PORTANT NOMINATION DU JURY POUR LE DIPLOME UNIVERSITAIRE MEDIATEUR DU TRAVAIL

Vu le code de l'éducation,
Vu la délibération du Conseil des Etudiants et de la Vie Universitaire (CEVU) du 17/07/2015
Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement, ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
Vu le décret n° 2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts,
Vu l'élection de Monsieur Laurent GATINEAU en tant que président de CY Cergy Paris Université en date du 18 janvier 2023,

LE PRESIDENT de CY CERGY PARIS UNIVERSITE
ARRETE

Article 1 : Composition du jury
Le jury du Diplôme Universitaire Médiateur du Travail, pour la session du 07/07/2025 est composé comme suit :

Président du jury : Mme Bénédicte PREVOST – co-directrice pédagogique
Membres :
Mme Bénédicte PREVOST – enseignante
Mme Marie José GAVA – co-directrice pédagogique
Mme Rime LOUHAICHI – professionnel, coach, facilitatrice
Mme Sandrine STEGER DE VIRY – enseignante, médiatrice et formatrice

Article 2 : Durée
Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature et prendront fin, au plus tard, au terme de l'année universitaire 2024/2025.

Article 3 : **Exécution**
La directrice générale des services et l'agent comptable de CY Cergy Paris Université sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Entrée en vigueur
Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa publication.

Cergy, le 3 juillet 2025

Laurent GATINEAU
Président de CY CERGY PARIS UNIVERSITE

Publié le :
Transmis au Rectorat le :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.